

Procès-verbal de l'AG constitutive d'ACIDUL (Association du corps intermédiaire et des doctorant-e-s de l'UNIL) du 17.6.2003

Présent-e-s

Prénom	Nom	Fonction	Fac/Institut
Eric	Baehler	Assistant	Sciences/IMF
Samuel	Bendahan	Assistant	HEC
Natacha	Bodenhausen	Assistante	Sciences/IE-BPV
Stéphane	Boisseaux	Doctorant	SSP/IEPI
Omar	Bonany	Auditeur	Lettres/Français
François	Bussy	MER	Sciences/IMG
Aline	Dépraz	Assistante	Sciences/IE-ZEA
Luc-Olivier	Erard	Assistant	Rectorat
Farinaz	Fassa	Assistante	SSP/IAS
Sonya	Florey	Assistante	Lettres/Français
Raphaël	Gani	Assistant	Droit
Muriel	Gilbert	Première assistante SSP/Ipsych	
Lionel	Guy	Assistant	Sciences/IMF
Frédéric	Ischy	Assistant	SSP/IAS
Nicole	Jufer	Assistante	Lettres/Français
Sabine	Kradolfer	Assistante	SSP/IAS
Olivier	Longchamp	Assistant	Lettres
Alain	Morard	Assistant	Sciences/IGP
Cécile	Péchu	Assistante	SSP/IEPI
Virgile	Perret	Assistant	SSP/IEPI
Isabelle	Probst	Assistante	SSP/IP
Vania	Widmer	Assistante	SSP/Ipsych

1 Désignation d'un-e président-e de séance

Nicole est élue à l'unanimité

2 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

3 Présentation des démarches entreprises (pétition des assistants)

Isabelle présente les démarches entreprises, notamment la pétition "assistant-e-s". Elle aurait bien aimé présenter la réponse d'Anne-Catherine Lyon, mais elle n'a pas encore répondu, si l'on excepte l'avant-projet de LUL. Cependant, la nouvelle LUL ne répond pas à toutes les attentes... Une des premières tâches d'ACIDUL sera de reprendre contact avec le DFJ pour savoir quel sera le sort du CI dans la nouvelle

LUL. Une réponse de de Trey, responsable du personnel de l'UNIL, qui indique qu'en tout cas la réduction du temps de travail est intégrée.

Nicole rappelle l'historique de l'ACIDUL (ACIDUL dans les années 60-70, FCCI plus tard, qui ne fonctionne plus). Le but d'ACIDUL est de donner une voix au CI, dans un contexte qui bouge beaucoup, notamment avec la nouvelle LUL, mais pas seulement (Bologne...).

4 Adoption des statuts

Nicole présente les statuts. La discussion avec le Rectorat a amené quelques modifications qui seront présentées au cours du texte.

Commentaire article par article

- Art. 3 pour le Rectorat, il n'est pas possible d'avoir une adhésion automatique des doctorant-e-s, donc on prévoit une adhésion sur demande. Samuel soulève le problème de la liberté d'association, il voudrait que les gens puissent donner leur accord à leur adhésion à ACIDUL. Il lui est répondu que les gens seront informés et qu'ils pourront se désinscrire. La question de la majorité à l'AG est soulevée il est évident, pour des raisons pratiques, que ce sont les membres présents à l'AG qui déterminent la majorité, pas la majorité des membres.
- Art. 4 la question de la responsabilité financière est abordée. En réponse, un nouvel article 6 est proposé, qui dégage les membres de l'ACIDUL de leur responsabilité face aux dettes. Samuel se demande si cet article est légal. L'AG décide de donner mandat au Comité futur de supprimer l'article 6 si celui-ci devait de révéler illégal.
- Art. 5 Samuel s'interroge sur la pertinence d'une AD dans les organes. Il lui est répondu que ACIDUL voulait éviter les lourdeurs de la FAE. Il vaudrait mieux que chaque Faculté s'investisse dans le comité, et participe aux GT, qui seront très ouverts.
- Art. 9 le minimum de trente membres requis pour convoquer une AG extraordinaire est discuté, mais les intervenants se rangent à l'avis des rédacteurs des statuts. Pour la fixation de l'OJ d'une AG extraordinaire, un amendement est proposé, stipulant que le comité établit l'OJ suivant les demandes des requérants. La question du vote du président est aussi abordée, et un amendement permettant le vote du comité sauf le président est proposé. Le vote du président est déterminant en cas d'égalité des voix.
- Art. 13 la question de la liberté d'association et de la représentativité des groupes hors ACIDUL est posée. Il lui est répondu que (i) si la question concerne tous les membres du CI, un GT ne posera pas de problème au comité ACIDUL, et (ii) que si le problème ne concerne qu'une Fac, par exemple, le groupe n'a pas besoin d'être issu d'ACIDUL pour être représentatif devant les autorités.
- Art 16 la question de l'organisation du comité est posée. L'AG est divisée entre les partisans d'une grande liberté laissée au Comité pour s'organiser et les défenseurs d'une fixation des règles dans les statuts. Divers amendements sont proposés.

Résultats des votes des amendements

- Art. 3 amendements acceptés, 1 opposition, 1 abstention
- Art. 6 amendement accepté, 1 opposition, 4 abstentions
- Art. 7 amendement accepté, 1 abstention
- Art. 8 al. 3 amendement refusé, 9 oppositions, 3 pour, 6 abstentions
- Art. 8 al. 4 1^{er} amendement accepté, 3 oppositions, 10 pour, 5 abstentions, 2^{ème} accepté, 1 abstention
- Art. 9 al. 1 amendement accepté, 1 opposition, 1 abstention
- Art. 9 al. 2 amendement accepté, 1 opposition, 5 abstentions
- Art. 10 amendement accepté, 5 abstentions
- Art. 11 amendement accepté, 3 abstentions

- Art. 14 Amendement accepté, 2 oppositions, 2 abstentions
- Art. 15 Amendement accepté, 1 opposition
- Art. 16 al. 3 Amendement accepté
- Art. 16 al. 5 Amendement accepté, 6 abstentions
- Art. 16 al. 2 Amendement refusé, 10 oppositions, 7 pour, 1 abstention
- Art. 16 al. 1 Amendement accepté, 5 abstentions
- Art. 17 Amendement accepté, 3 oppositions, 5 abstentions

Le texte ainsi amendé est accepté, avec 2 oppositions et 1 abstention.

5 ***Elections***

Les candidats au comité sont Samuel Bendahan (HEC), Natacha Bodenhausen (Sciences, future FBM), Raphaël Gani (Droit), Cédric Gumy (SSP), Lionel Guy (Sciences, future FBM), Nicole Jufer (Lettres), Alain Morard (Sciences, future FGSE), Cécile Péchu (SSP) et Chiara Storari (SSP).

Tous les candidats sont élus, à l'unanimité.

Frédéric Ischy et Stéphane Boisseaux sont élus vérificateurs des comptes à l'unanimité.

Pour les délégations aux commissions, la liste n'est vraisemblablement pas complète, et les candidat-e-s pas nombreux non plus. Une AG sera probablement convoquée à l'automne, et d'autres personnes pourront être élues à ces commissions. En attendant, les personnes suivantes sont tout de même élues

- Commission législative Raphaël Gani
- Commission de gestion Raphaël Gani
- Commission triangulaire Lionel Guy
- Commission des Sports Cédric Gumy
- Commission Avenir de l'UNIL Bertrand Lathoud (pour autant que ce soit possible)
- Future commission HEP Olivier Longchamp

6 ***Réflexions pour le futur (ActionUni, avant-projet LUL)***

L'AG donne mandat au Comité de réunir un GT LUL, qui devra travailler rapidement afin de pouvoir déjà donner son avis lors de l'audition du 7 juillet, pour autant qu'ACIDUL y soit conviée. La date limite de la consultation écrite est le 15 août. Ce sera évidemment le sujet chaud de l'été.

Nicole présente ensuite la lettre du CI de Lettres adressée aux autorités fédérales à propos de la relève.

Natacha présente ActionUni. Leur but est d'améliorer les conditions de travail des chercheurs dans les universités suisses, en commençant par le bas, c'est à dire par les assistant-e-s. Actions prévues

- Promouvoir les contacts entre associations du CI
- Etablir un questionnaire sur les conditions de travail du CI
- Pétition (en annexe au PV), qui existe depuis 3 ans, mais qui a été changée, et qui doit être relancée. A l'unanimité, la pétition est soutenue par ACIDUL.

Natacha continue à participer à ActionUni, la prochaine séance devrait avoir lieu à Lausanne.

Isabelle pose la question de la réflexion sur Bologne. Le comité reçoit le mandat de l'organiser pour la rentrée.

7 ***Divers***

Une des priorités administrative du comité sera d'obtenir que tous les membres d'ACIDUL soient atteignables par les listes du Centre Informatique. Une rencontre avec eux sera organisée.

La séance est levée à 20h, et suivie d'un apéritif.

La présidente de séance

Le secrétaire

□ POUR UNE RECHERCHE SCIENTIFIQUE JUSTE ET EFFICACE.

Cette pétition s'adresse à tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir de la recherche et de l'enseignement en Suisse. Elle sera transmise en priorité à monsieur Pascal Couchebin, conseiller fédéral.

Aujourd'hui, les conditions de travail des assistants et des doctorants suisses sont catastrophiques:

LE CONTRAT DE TRAVAIL N'EST PAS RESPECTÉ

Il n'existe souvent pas de règles claires concernant le temps de travail. Beaucoup de doctorants sont engagés à 50% (souvent par le Fond national) mais doivent le plus souvent travailler à 100%, et en même temps assurer des tâches d'assistanat.

LES SALAIRES SONT ARBITRAIRES

Aucun accord global ne régit l'attribution des salaires pour les assistants et les doctorants, même pas au niveau de l'université. Chaque institut est libre de fixer à sa guise les salaires de ses doctorants. La palette des salaires va ainsi de moins de 2000 fr par mois jusqu'à plus de 5000 fr. Beaucoup de doctorants vivent sous le seuil de pauvreté malgré une longue formation et un travail hautement qualifié.

C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS:

1. Le respect de la loi sur le travail pour tous les assistants-doctorants en Suisse, ainsi que l'introduction d'un contrat type dans lequel seront stipulés clairement le temps de travail, le salaire et le cahier des charges.
2. La fixation d'un salaire attractif en Suisse pour les assistants-doctorants qui soit en correspondance avec les salaires des autres secteurs publiques et de l'économie.
3. L'introduction d'un médiateur au niveau suisse (ou ombudsman) arbitrant les éventuels conflits.

ET NOUS PROPOSONS:

1. La création de postes fixes de recherche et d'enseignement de sorte que les meilleurs scientifiques trouvent des places de travail attractives.
2. L'introduction d'un comité de thèse pour éviter les abus possibles des directeurs de thèse.